



Prêt étudiant oseo, problème avec la banque société générale

Par **Kimchy**, le **08/08/2014** à **21:38**

Bonjour.

J'ai 23 ans et j'ai un compte bancaire chez LcL mais aussi à la société générale depuis peu car il proposait le prêt étudiant oseo (garantie par l'état).

Vers la fin du mois de juillet, ma conseillère m'a appelé pour me dire que c'était bon pour le prêt, j'ai signé les papiers et les fonds ont été crédité sur mon compte société générale le 7 août 2014.

D'autre part ma conseillère m'a demandé un justificatif d'utilisation de ce prêt, est ce légal??

Au jour d'aujourd'hui, j'ai été fiché interdit bancaire à cause d'une erreur de mon autre banque LCL. Situation qui a été réglé par eux et indemnisé étant donné que ce n'est pas de mon fait mais d'une erreur de leur part.

Du coup en voyant que j'étais fiché, la société générale a bloqué mes fonds et ma carte bleue. Et maintenant il me pose pleins de questions m'accusant insidieusement évidemment d'avoir voulu faire une escroquerie ou je ne sais quoi.

Ma question est : ont-ils le droit de bloquer les fonds de mon prêt? (Sachant que l'incident de l'interdit bancaire est dû à un chèque). Le LcL me dit qu'il faut 8 à 10 jours le temps que l'interdit soit levé.

Je ne trouve pas ça normal d'être lésé alors que je ne suis fautive en rien dans cette histoire.

De plus ce prêt étudiant avait pour but un voyage linguistique. Et du fait des problèmes, le coût du billet ne cesse d'augmenter.

J'ai envoyé à la société générale tous les justificatifs possibles pour montrer que l'interdit n'était pas justifié et pas de ma faute. Mes fonds restent bloqués. LCL ne veut me délivrer aucune lettre ou justificatif. Et on me demande à la société générale d'envoyer un mail, de me justifier blabla bref ils me font gamberger.

Ont - ils le droit de faire ça???